

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 9 mars 2020 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Robert Gauthier, Maire  
Mme Lucie Hamelin, conseillère  
Mme Christina Béland, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
Mme Claudette Caron, conseillère  
Mme Elaine Legault, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoît Gauthier, directeur général et Isabelle Bournival, secrétaire-trésorière

**PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

ASSERMENTATION DE MME CLAUDETTE CARON et SIGNATURE DU LIVRE D'OR

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Acceptation de programmation de travaux TECQ (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) : 2014-2018

**5. RAPPORT DES COMITÉS**

**6. PRÉSENTATION DES COMPTES**

**7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**

7.1 Inscription directeur général et secrétaire-trésorière au Congrès de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec);

7.2 Adhésion à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) du directeur général

7.3 Programme d'aide à la voirie locale-volet-projets particuliers d'amélioration : approbation des dépenses

7.4 Inscription à la formation éthique pour Mme Claudette Caron

7.5 Abonnement au RIM (Le Réseau d'Information Municipale du Québec)

7.6 Versement de la TECQ 2014-2018

7.7 Adoption du plan d'action de la Politique Famille-Aîné 2020-2025

- 8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
  - 8.1 Achat du nouvel abreuvoir au Parc Jonzieux
  - 8.2 Résolution pour la suppression du dôme à sable
  - 8.3 Achat nouveau recouvrement pour l'entrée de la municipalité
  
- 9. RÉOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME**
  - 9.1 Abonnement au réseau « Les Arts et la Ville »
  - 9.2 Nomination représentants officiels 2020 pour la bibliothèque municipale
  
- 10. RÉOLUTIONS –SUBVENTIONS**
  - 10.1 Demande de soutien financier et logistique Développement St-Élie-de-Caxton
  - 10.2 Demande de soutien financier L'Orphéon de Saint-Élie
  - 10.3 Demande de support financier Association des Propriétaires du Lac Souris Inc.
  - 10.4 Demande de support financier Association des propriétaires du Lac Long de St-Élie-de-Caxton
  - 10.5 Demande de support financier Club de l'Âge d'or de St-Élie
  
- 11. RÉOLUTIONS – URBANISME**
  - 11.1 Projet de distribution et de plantation d'arbres fournis par l'AFVSM (Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice)
  - 11.2 Nomination du responsable de l'application du règlement 221-11 de la MRC (Municipalité régionale de comté) de Maskinongé visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée
  - 11.3 Gestion des cours d'eau MRC de Maskinongé : nomination des personnes désignées
  - 11.4 Inscription au Congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour l'inspectrice et le directeur des travaux publics
  - 11.5 Demande de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) au 170, rue Saint-Louis
  - 11.6 Demande d'amendement au PAE (Plan d'aménagement d'ensemble) du lot 6 163 712
  - 11.7 Mandat à Bélanger Sauvé pour un avis judiciaire relatif au projet de règlement sur l'exploitation des résidences de tourisme
  
- 12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.1 Demande de barrage routier pour Opération Enfant Soleil
  - 12.2 Demande de barrage routier pour la Maison de Jeunes au Cœur des Montagnes
  
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**
  
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

ASSERMENTATION DE MME CLAUDETTE CARON et SIGNATURE DU LIVRE D'OR

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **RÉSOLUTION 2020-03-058**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- 8.2 Changer le titre par :Attestation de non reconstruction du dôme à sable et à sel
- 8.3 Changer le titre par :Achat d'un nouveau revêtement pour l'entrée de la Maison du citoyen
- 11.7 Remplacer le mot judiciaire par juridique

En retirant l'item suivant :

10.4 Demande de support financier Association des propriétaires du Lac Longs de Saint-Élie-de-Caxton, il est reporté à une séance ultérieure.

En ajoutant les items suivants :

- 2.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 12.3 Entente ministère de la culture et des communications pour la mise en œuvre du projet de parcours historique
- 12.4 Embauche des étudiants pour le camp de jour 2020
- 12.5 Programmation des jeudis 5 à 7

Adoptée

## **2.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**ATTENDU** que la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte certaines règles relatives à la divulgation par un membre d'un conseil municipal de ses intérêts pécuniaires;

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre d'un conseil municipal doit :

- Produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection;
- Mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;
- Divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le conseil de la municipalité les concerne.

**ATTENDU** que tout membre du conseil qui fait défaut à cette obligation perd le droit d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions dans les délais prévus par la loi;

**ATTENDU** que le directeur général-secrétaire-trésorier ou greffier de la municipalité doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé,

déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, et ceux qui ne l'ont pas fait.

### **RÉSOLUTION 2020-03-059**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCEPTER** le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants pour les années 2018 et 2019 :

- Monsieur Robert Gauthier, maire;
- Madame Christina Béland, conseillère au siège numéro un;
- Madame Lucie Hamelin, conseillère au siège numéro deux;
- Madame Charline Plante, conseillère au siège numéro trois;
- Madame Francine Buisson, conseillère au siège numéro quatre;
- Madame Claudette Caron, conseillère au siège numéro cinq (pour l'année 2019-2020 seulement) car nouvellement élue;
- Madame Éline Legault, conseillère au siège numéro six (pour l'année 2019 et 2020 seulement).

Adoptée

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020**

### **RÉSOLUTION 2020-03-060**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Éline Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020 sans aucune modification.

Adoptée

### **4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Acceptation de programmation de travaux  
TECQ (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) : 2014-2018

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation.

## 5. RAPPORT DES COMITÉS

### Lucie Hamelin

Mentionne les différentes conférences horticoles de ce printemps

<b>Nouveauté des fleurs, vivaces et potager</b> Claude Gauthier de Gauthier Fleurs et jardins Date: 25 avril	<b>Fleurs comestibles et leur intégration dans les plates-bandes et jardins</b> Justine Gabias de Gauthier, fleurs et jardins Date: 2 mai	<b>Santé et entretien des plates-bandes et potagers</b> Renée Souci de la Pépinière du parc Date : 9 mai
---	--	---

### Charline Plante

Mentionne que c'est avec tristesse qu'elle a appris le décès de Madame Suzanne Descôteaux, ancienne coordonnatrice de la bibliothèque et une bénévole exceptionnelle, une grande collaboratrice depuis des années.

Elle souhaite la bienvenue à Madame Claudette Caron et elle lui assure sa collaboration et sa confiance.

### Francine Buisson

#### 1. Statistique site Web pour février 2020 :

- Site municipal : 6 458 visites et 20 244 pages consultées. Augmentation du nombre de visites comparé à l'an dernier pour la même période.
- Site culture et tourisme : 1 204 visites et 3 263 pages consultées.

#### 2. Comité Familles-Aînés :

- Nouvelles recrues au sein du Comité consultatif Familles-Aînés : Claudette Caron (retour), Louise-Anne Ste-Marie (nouvelle résidente et expertise provinciale dans les dossiers aînés) et Heidi Bellerive (ressource en Culture, loisirs et tourisme de la MRC de Maskinongé). Nous sommes 11 membres actifs sur ce comité paramunicipal incluant le maire.
- Préparation du plan d'action local : Après 18 mois de travail dont la tenue de 2 rencontres les 5 et 19 février dernier, le Comité familles-aînés a procédé à la rédaction du plan d'action local 2020-2025 dans le cadre de la mise à jour de la Politique familles-aînés. Merci aux membres du Comité pour leur belle implication dans ce dossier. Merci aux Caxtoniens (nes) pour leur participation à l'activité de consultation du 4 mai 2019 et pour s'être exprimés en répondant au sondage à cet effet. Nous avons été 279 personnes à s'exprimer par la voie du sondage. C'est une excellente participation. Bravo!
- Forum sur l'Habitation : 20 février dernier un forum sur l'habitation a été organisé par la MRC, le CIUSSS et la CDC de la MRC de Maskinongé. Les sujets au programme État de la situation, les besoins, les sources de financement pour de nouveaux projets et des exemples inspirants. Notre municipalité était représentée.

#### 3. Camp de jour :

- Les bases ont été mises en place pour la préparation du camp de jour de l'été 2020. L'information pertinente vous sera fournie en temps opportun via les moyens de communications réguliers de la municipalité.
- Programme « Accès-loisirs Maskinongé », est un programme d'accessibilité aux loisirs pour les personnes vivant une situation de faible revenu. À Saint-Élie, une place au camp de jour sera gratuitement offerte ainsi qu'une place pour une formation en Taïchi. Pour information et

inscription pour ce programme, contactez Heidi Bellerive, téléphone 819-228-9461, poste 3914.

4. **Rénovation et décoration du centre communautaire :**
  - a. Un comité de travail a été récemment formé. Il est composé des principaux locateurs de la salle et de personnel municipal. Des consultations sont en cours. Prochainement, un projet sera déposé aux membres du conseil municipal.
5. **Muni-Info :** L'édition printemps 2020 sera publiée à la fin mars. Les correspondants doivent avoir déjà déposé leurs textes à Paul-André Garceau. Appel à la population de le consulter pour connaître les organismes locaux.

### **Robert Gauthier**

L'heure du citoyen a lieu une fois par mois depuis novembre. La prochaine heure du citoyen aura lieu de lundi 16 mars de 19h à 20h. C'est un moment où le maire et les citoyens peuvent discuter ensemble.

Marché Public : On aura bientôt des nouvelles. La municipalité a mentionné son intérêt à la Coop. Si des gens et/ou un organisme serait prêt à prendre en charge le montage et le démontage des tentes, une subvention est disponible.

Distribution d'arbres : La municipalité fera la distribution d'arbres les 22 et 23 mai prochain au Garage de la culture : activité gratuite

Projet résidence de tourisme : Le projet est reporté.

La demande pour l'exploitation des résidences de tourisme à court terme, soit pour une période n'excédant pas 31 jours, s'est accrue considérablement, ici comme ailleurs, au cours des dernières années. Ce phénomène nouveau a des impacts importants sur notre qualité de vie et notre environnement et aussi sur d'autres règlements municipaux : règlement sur les nuisances, sur la protection des berges, sur les animaux, sur la gestion des matières résiduelles, sur les feux en plein air, etc.

Suite au dépôt en décembre dernier d'un premier projet de règlement relatif à la modification du règlement sur les usages conditionnels relativement à l'exploitation de résidences de tourisme, visant à encadrer cette pratique pour minimiser ses impacts négatifs, la Municipalité a tenu une séance de consultation le 21 janvier et a reçu une multitude de commentaires. Ceux-ci reflètent des points de vue parfois diamétralement opposés, allant de l'interdiction totale de ce type d'hébergement dans leur zone de résidence, à la volonté de permettre avec le plus de souplesse possible ce type d'activité, notamment en raison des retombées économiques qui en résultent. Certains consensus sur des points particuliers ont permis à la municipalité de modifier son projet initial, comme l'interdiction des embarcations nautiques de type canot, kayak et planche à pagaie n'appartenant pas au propriétaire des lieux. De plus, certaines idées intéressantes ont été émises, comme d'examiner la possibilité de créer un Fonds touristique local financé par l'application du nouveau règlement.

Devant cette situation non consensuelle présentement dans ce dossier, ajoutée au fait que le Gouvernement du Québec devrait revoir à court terme la réglementation dans ce domaine et à la nécessité d'harmoniser notre propre réglementation à celle de Saint-Mathieu-du-Parc avec qui nous partageons une partie des résidences du Lac Souris, nous devons procéder avec vigilance.

Les objectifs que nous poursuivons consistent à trouver un juste équilibre entre l'interdiction totale et la croissance démesurée de la situation, considérant les impacts sur notre qualité de vie, les enjeux environnementaux et ceux liés au développement social de notre milieu de vie à moyen terme. Nous devons faire preuve d'ouverture et d'écoute pour y parvenir.

En raison des enjeux en cause et de la situation actuelle dans ce dossier, la municipalité a jugé approprié et prudent de demander un avis juridique avant de poursuivre la démarche en vue d'adopter cette réglementation, afin d'éviter des frais très élevés en cas de poursuites judiciaires, sans avoir l'assurance de gagner une cause devant les tribunaux. Il faut considérer que notre Plan d'urbanisme et les règlements qui en découlent, comme celui sur le zonage et celui sur les usages conditionnels datent de 2010. Il nous faudra donc moderniser ces outils.

## 6. PRÉSENTATION DES COMPTES

### COMPTES À PAYER

12205	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	LICENCE RADIO	401.64 \$
12206	ADN COMMUNICATION	SITE WEB	27.02 \$
12207	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS	11.58 \$
12208	ANDRE BOUVET LTEE	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	212 314.26 \$
12209	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	10 294.87 \$
12210	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	ADHÉSION ADMQ ET CHAMBRE DE COMMERCE	548.43 \$
12211	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	GARAGE DE LA CULTURE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	1 206.63 \$
12212	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS D'HIVER	37 502.72 \$
12213	BELLERIVE HEIDI	PROGRAM. SPECTACLES/ACTIVITÉS	55.05 \$
12214	BOISVERT SAMUEL	PROGRAM. SPECTACLES/ACTIVITÉS	183.96 \$
12215	BOURASSA JEROME	ALIMENTS	20.86 \$
12216	CAYER SERRURIER ENR.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	36.79 \$
12217	CENTRE AGRICOLE ST-MAURICE INC.	EQUIPEMENT TRAVAUX PUBLICS	5 628.03 \$
12218	COOKE SERRURIER ENR.	GARAGE DE LA CULTURE,	164.18 \$
12219	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	27.00 \$
12220	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, DÉNEIGEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE, BIBLIOTHÈQUE ET MAISON DES JEUNES	1 764.88 \$
12221	ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	31.02 \$
12222	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	32 901.83 \$

12223	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	149.47 \$
12224	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	309.30 \$
12225	FNX-INNOV INC.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	1 724.63 \$
12226	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	40.00 \$
12227	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	408.39 \$
12228	GENERATRICE DRUMMOND	ENTRETIEN GÉNÉRATRICE, PIÈCES, ACCESSOIRES SAMSON/MARCHAND	1 166.14 \$
12229	GEOMATIQUE BLP INC.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	574.88 \$
12230	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE ET COMMUNICATION	366.84 \$
12231	HAMELIN LUCIE	FRAIS REPRÉSENTATION DU CONSEIL, FRAIS D'INSCRIPTION	42.88 \$
12232	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	PARC INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU	2 250.87 \$
12233	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	EQUIPEMENT VETEMENTS DE COMBAT	874.96 \$
12234	JULIEN BELLERIVE & FILS	ENTRETIEN CHEMINS PRIVÉS	16 457.49 \$
12235	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE, DEPENSES POUR LA FABRIQUE	492.49 \$
12236	LAJOIE CVAC	ENTRETIEN CASERNE	847.12 \$
12237	LUMCO	GARAGE DE LA CULTURE	165.58 \$
12238	MARCHE DU STORE	AMENAGEMENT SALLE DE CONFÉRENCE ET BUREAUX	2 335.74 \$
12239	MARCHE RENE SAMSON	ACT. CULTURELLES FONTAINE	738.80 \$
12241	MATERIAUX LAVERGNE	ACHAT OUTILS, GARAGE DE LA CULTURE, ENTRETIEN ET REPARATION M.D. JEUNES	861.82 \$
12242	MAURICE HOULE & FILS LTEE	GARAGE DE LA CULTURE, AMÉNAGEMENT SALLE DE CONFÉRENCE ET BUREAUX	1 225.69 \$



12243	MRC DE MASKINONGE	TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, TOURISME, URBANISME, GARAGE, CONSULTATION URBANISME, REFECTION CH. LAC-BELL, REFECTION PONCEAUX/CHEMINS, FORMATION POMPIERS	2 590.53 \$
12244	MUNICIPALITÉ DE ST-ALEXIS-DES-MONTS	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	909.26 \$
12245	MUNICIPALITE DE CHARETTE	FORMATION POMPIERS	266.67 \$
12246	MUNICIPALITE DE SAINT-PAULIN	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	694.00 \$
12247	NEKSYS INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	119.57 \$
12248	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	1 006.71 \$
12249	PG SOLUTIONS INC.	FOURNITURES DE BUREAU	1 096.29 \$
12250	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	853.16 \$
12251	PORTES ET FENETRES J.M. FERRON	GARAGE DE LA CULTURE	1 961.96 \$
12252	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	268.96 \$
12253	PRINCE ELIE	PROGRAM. SPECTACLES/ACTIVITÉS	115.66 \$
12254	PUROLATOR INC.	ENTRETIEN CAMION INCENDIE, AUTRES SERVICES JURIDIQUES	28.59 \$
12255	REINE DU COUVRE-PLANCHER	AMÉNAG. SALLE DE CONFÉRENCE ET BUREAUX	1 335.40 \$
12256	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	70.42 \$
12257	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, MAISON DU CITOYEN	491.40 \$
12258	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	2 580.18 \$
12259	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	343.55 \$
12260	SONIC ENERGIES INC.	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE, CAMION INCENDIE	2 077.31 \$
12261	VITRERIE CLÉTECH INC.	GARAGE DE LA CULTURE	143.72 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>351 107.18 \$</b>

## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
200123	HYDRO-QUEBEC	2 366.42
200124	HYDRO-QUEBEC	984.44
200129	REVENU QUEBEC	13 855.95
200131	REVENU CANADA	5 209.67
200206	L'UNION-VIE	1 928.18
200207	RETRAITE QUÉBEC	218.75
200212	HYDRO-QUEBEC	984.71
200212	HYDRO-QUEBEC	146.14
200213	SOGETEL INC.	881.20
200220	BELL MOBILITE INC.	3.85
	<b>TOTAL</b>	<b>26 579.31</b>

## APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

### RÉSOLUTION 2020-03-061

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 351 107.18 \$, les comptes déjà payés au montant de 26 579.31 \$ et les salaires nets du mois de janvier 2020 au montant de 39 585.67 \$, totalisant la somme de 417 272.16 \$.

Adoptée

### CERTIFICAT DE CRÉDIT :

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.  
Secrétaire-trésorière

## 7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

### 7.1 INSCRIPTION DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE AU CONGRÈS DE L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC);

### INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2020 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

### RÉSOLUTION 2020-03-062

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** Benoît Gauthier, directeur général et Isabelle Bournival, secrétaire-trésorière à participer au Congrès de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) au montant de 555.00\$ chacun plus taxes. Ce Congrès aura lieu du 17 au 19 juin 2020 à Québec. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

## **7.2 ADHÉSION À L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC) DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

### **ADHÉSION ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) BENOÎT GAUTHIER POUR L'ANNÉE 2020**

#### **RÉSOLUTION 2020-03-063**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Claudette Caron  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton autorise le paiement à l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC pour l'adhésion 2020 de monsieur Benoît Gauthier, directeur général, au montant de 454.00 \$ plus les taxes.

Adoptée

## **7.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION : APPROBATION DES DÉPENSES**

### **APPROBATION DES DÉPENSES : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAV);

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

#### **POUR CES MOTIFS**

#### **RÉSOLUTION 2020-03-064**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Francine Buisson  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton approuve les dépenses d'un montant de 6 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

Adoptée

#### **7.4 INSCRIPTION À LA FORMATION ÉTHIQUE POUR MME CLAUDETTE CARON**

##### **INSCRIPTION DE MME CLAUDETTE CARON À LA FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » DE LA FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

**ATTENDU** que le cours « Le comportement éthique » est une formation obligatoire pour les nouveaux élus municipaux;

**ATTENDU** que madame Claudette Caron a été proclamée élue le 28 février dernier lors de la récente élection partielle;

**ATTENDU** qu'un élu doit participer à une formation sur l'éthique et la déontologie dans les six mois de son mandat;

##### **RÉSOLUTION 2020-03-065**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Charline Plante  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** l'inscription de la nouvelle conseillère madame Claudette Caron, au cours « Le comportement éthique » offert par la Fédération québécoise des municipalités au coût de 225\$ plus taxes.

Adoptée

#### **7.5 ABONNEMENT AU RIM (LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC)**

##### **ABONNEMENT AU RIM (LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE)**

**ATTENDU** que le Réseau d'information municipale livre un résumé complet de l'actualité municipale autant les nouvelles réglementations que les faits divers;

**ATTENDU** qu'un abonnement nous permet de leur transmettre nos communiqués de presse et/ou nos infolettres;

**ATTENDU** que nous pouvons avoir un nombre illimité d'abonnés au bulletin;

**ATTENDU** que nous pouvons avoir accès à leur affichage d'offre d'emploi sans frais additionnel;

**ATTENDU** que le Réseau d'information municipale a accès à plus de 9 ans d'archives en ligne;

##### **RÉSOLUTION 2020-03-066**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** l'abonnement de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au Réseau d'information municipale du Québec pour l'année 2020 au coût de 285\$ plus taxes.

Adoptée

#### **7.6 VERSEMENT DE LA TECQ 2014-2018**

**VERSEMENT DE LA TECQ (TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC) 2014-2018-  
AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** la reddition de comptes a été produite pour la TECQ 2014-2018;

**ATTENDU** que la reddition de comptes de la TECQ 2014-2018 a été audité par Stéphane Bérard CPA inc;

**ATTENDU** que des mesures ont été prises par la Municipalité afin que les contrats nécessaires à la réalisation des travaux approuvés dans le programme de la TECQ 2014-2018 aient été octroyés dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur incluant le règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

**RÉSOLUTION 2020-03-067**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité autorise Monsieur Benoît Gauthier, directeur général à signer l'Attestation du directeur général concernant le respect des lois, règlements et normes en vigueur du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**7.7 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILLE-AÎNÉ 2020-2025**

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILLES-AÎNÉS 2020-2025**

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués au cours des 18 derniers mois afin de revoir et rééditer les plans d'action de la Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche à mise en place un processus de mécanisme de consultation public à savoir : un sondage destiné à la population, des séances de consultation citoyenne et des groupes de discussion;

**CONSIDÉRANT** que les besoins des aînés, des familles ainsi que des enfants du 2<sup>e</sup> cycle primaire et du secondaire ont été pris en considération;

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de développement communautaire, que les élus.es responsables des questions familles-aînés ainsi que les partenaires locaux et régionaux ont contribué par le biais de rencontres de travail et d'échange d'expertise à concrétiser le projet de mise à jour;

**CONSIDÉRANT** que les élus.es responsables des questions familles-aînés se sont dotés d'un comité citoyen afin de concevoir le plan d'action quinquennal;

**CONSIDÉRANT** le soutien financier du ministère de la Famille, secrétariat aux aînés et celui de la MRC de Maskinongé par le Fonds de développement du territoire;

**RÉSOLUTION 2020-03-068**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** le plan d'action de la Politique Familles-Aînés 2020-2025 de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

**DE NOMMER** madame Francine Buisson responsable des questions familles-aînés pour la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

**Et DE NOMMER** le comité territorial comme étant le comité de suivi de la Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé 2020-2025.

Adoptée

## **8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

### **8.1 ACHAT DU NOUVEL ABREUVOIR AU PARC JONZIEUX**

#### **ACHAT D'UN NOUVEL ABREUVOIR AU PARC JONZIEUX**

**ATTENDU** que plusieurs citoyens et visiteurs utilisent le Parc Jonzieux;

**ATTENDU** que la Municipalité prône le développement durable;

**ATTENDU** que l'accès à un point d'eau est essentiel dans ce parc;

**ATTENDU** que 3 (trois) soumissions ont été demandées et que les trois (3) soumissionnaires sont conformes et correspondent aux attentes de la municipalité;

#### **RÉSOLUTION 2020-03-069**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité procède à l'achat d'un nouvel abreuvoir au Parc Jonzieux au coût de 1366\$ plus taxes à Source Oméga, plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

### **8.2 ATTESTATION DE NON-RECONSTRUCTION DU DÔME À SABLE ET À SEL**

#### **ATTESTATION DE NON-RECONSTRUCTION DU DÔME À SABLE ET À SEL**

**ATTENDU** que le dôme servant à l'entreposage du sable et du sel utilisé comme abrasif utilisé sur le réseau routier en période hivernale s'est effondré dans le courant de l'hiver 2019;

**ATTENDU** que la Municipalité a décidé de cesser ses opérations de déneigement en confiant celles-ci à un fournisseur externe par la résolution 2019-08-188;

**ATTENDU** que la Municipalité a vendu son camion de déneigement et ses accessoires à une entreprise de déneigement de la région de Québec par résolution 2019-11-260;

**ATTENDU** qu'en conséquence de ce qui précède, la Municipalité n'a plus besoin du dôme à sable et sel.

## **RÉSOLUTION 2020-03-070**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Charline Plante  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal atteste que la Municipalité n'a pas reconstruit le dôme à sable et à sel et n'a pas l'intention de reconstruire un tel dôme pour servir d'abri à sable et à sel.

Adoptée

### **8.3 ACHAT D'UN NOUVEAU REVÊTEMENT POUR L'ENTRÉE DE LA MAISON DU CITOYEN**

#### **ACHAT D'UN NOUVEAU REVÊTEMENT DE SOL POUR L'ENTRÉE DE LA MAISON DU CITOYEN**

**ATTENDU** que des travaux d'améliorations de la Maison du Citoyen et du Centre communautaire ont été entrepris;

**ATTENDU** que 2 (deux) soumissions ont été demandées et que les deux (2) soumissionnaires sont conformes et correspondent aux attentes de la municipalité;

## **RÉSOLUTION 2020-03-071**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité procède à l'aménagement de son entrée principale en changeant le recouvrement pour les paliers de l'accueil et les escaliers au coût de 1650.00\$ plus taxes à Béton Surface, plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée

## **9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

### **9.1 ABONNEMENT AU RÉSEAU « LES ARTS ET LA VILLE »**

#### **ABONNEMENT AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE**

**ATTENDU** qu'en 2019, la Municipalité s'est dotée d'une politique culturelle;

**ATTENDU** que le réseau Les Arts et la Ville outille les communautés du Québec afin qu'elles utilisent pleinement le potentiel de la culture pour développer durablement leurs milieux de vie et de renforcer le tissu social;

**ATTENDU** que le réseau Les Arts et la Ville rassemblent des milliers d'élus, de fonctionnaires municipaux, d'artistes et de travailleurs culturels œuvrant à la création de communautés vibrantes depuis 1987;

**ATTENDU** que la Municipalité est en plein développement culturel et mets sur pied plusieurs nouveaux projets;

## **RÉSOLUTION 2020-03-072**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité devienne membre pour l'année 2020 au réseau Les Arts et la Ville au coût de 165\$ plus taxes.

Adoptée

## **9.2 NOMINATION REPRÉSENTANTS OFFICIELS 2020 POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

### **RÉSEAU BIBLIO CENTRE DU QUÉBEC, LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE : RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES**

**ATTENDU** que la municipalité doit procéder à sa réinscription annuelle au Réseau Biblio du Centre du Québec, Lanaudière et de la Mauricie et qu'elle doit nommer des représentants (e) officiels de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour l'année 2020;

#### **RÉSOLUTION 2020-03-073**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** les personnes suivantes : Madame Charline Plante, conseillère municipale et Madame Suzanne Arel, coordonnatrice de la Bibliothèque, soient reconduites comme représentantes officielles de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour l'année 2020.

Adoptée

## **10. RÉOLUTIONS –SUBVENTIONS**

### **10.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET LOGISTIQUE DÉVELOPPEMENT ST-ÉLIE-DE-CAXTON**

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ET LOGISTIQUE DÉVELOPPEMENT ST-ÉLIE-DE-CAXTON**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a mis en place une politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus pour l'année 2020;

**ATTENDU** que Développement St-Élie-de-Caxton a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de cette politique;

**ATTENDU** que Développement St-Élie-de-Caxton a pris le relai des activités d'organiser la Grande Tablee annuelle de la fête nationale et la Petite fête annuelle du village qui a lieu à la fête du travail;

**ATTENDU** que ces deux activités sont offertes gratuitement à la population de Saint-Élie-de-Caxton;

**ATTENDU** que ces activités favorisent le développement social et culturel;

#### **RÉSOLUTION 2020-03-074**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Charline Plante  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :



**QU'UNE** subvention de 1500.00\$ soit accordée à Développement St-Élie-de-Caxton et que les supports logistiques suivants soient accordés pour la Grande Tablée annuelle de la Fête nationale et la Petite fête annuelle du village, à l'exclusion de l'événement Saint-Élie-de-Crampon qui devra faire l'objet d'une entente spécifique avec la Municipalité :

- Fermeture de la rue Principale lors de ces deux événements;
- Prêt de vingt (20) abris pliants du marché public (si la quantité est disponible);
- Prêt de la Fontaine Caxtonienne (avec les deux réfrigérateurs vides);
- Prêt du Garage de la culture (seulement en cas de pluie pour la Grande Tablée seulement);
- Matériel d'événements : chevalets, panneaux de signalisation, poubelles, récupération et tapis de caoutchouc;
- Prêt du système de son portatif du Garage de la culture (console Phonic 7 entrées, micro Shure SM-58-S et son pied, deux boîtes de son Wharfedale avec leurs trépieds ainsi que les fils de branchement);
- Passage de la brosse pour enlever le sable sur l'avenue Principale avant les deux événements.

Adoptée

## **10.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER L'ORPHÉON DE SAINT-ÉLIE**

### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER L'ORPHÉON SAINT-ÉLIE**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté une politique culturelle « La Culture au quotidien » en mars 2019 et que ce projet présenté s'inscrit dans cette politique;

**ATTENDU** que l'Orphéon Saint-Élie est un organisme sans but lucratif qui vise à faire la promotion des beaux-arts et des activités culturelles dans la Municipalité;

**ATTENDU** que l'Orphéon Saint-Élie fait une demande d'aide financière pour son spectacle QWALIA à Saint-Élie-de-Caxton et à Trois-Rivières;

### **RÉSOLUTION 2020-03-075**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité accorde 920.00\$ à l'Orphéon de Saint-Élie réparti comme suit : 600.00\$ de subvention et 320\$ pour la location du Garage de la culture tel que prévue à la résolution 2019-12-274.

Adoptée

## **10.3 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS INC.**

### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS INC.**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a mis en place une politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus pour l'année 2020;

**ATTENDU** que l'Association des propriétaires du Lac Souris inc. a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de cette politique;

**ATTENDU** que l'aide demandée aura pour but de soutenir les actions de l'Association pour la gestion du barrage dont elle est responsable; de soutenir les moyens de communication avec les propriétaires;

d'assurer la qualité environnementale du Lac Souris et de favoriser la faune qui l'habite et de contribuer à assurer la sécurité des citoyens en cas de sinistre

**ATTENDU** que 72% des résidents du Lac Souris sont membres de l'Association;

#### **RÉSOLUTION 2020-03-076**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QU'UNE** subvention de 3000\$ soit donnée à l'Association des propriétaires du Lac Souris inc.

Adoptée

#### **10.4 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LONG DE ST-ÉLIE-DE-CAXTON**

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

#### **10.5 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-ÉLIE**

##### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-ÉLIE**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a mis en place une politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux lacs, aux organismes et aux individus pour l'année 2020;

**ATTENDU** que le Club de l'âge d'or de St-Élie a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de cette politique;

**ATTENDU** que le Club de l'âge d'or de St-Élie favorise le développement social et culturel par le biais d'activités pour les aînés, d'activités de formation, leur permettant de maintenir de bonnes habitudes de vie;

**ATTENDU** que plus de 165 personnes sont membres du Club de l'Âge d'or de Saint-Élie-de-Caxton;

#### **RÉSOLUTION 2020-03-077**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QU'UNE** subvention de 500\$ soit accordée au Club de l'âge d'or de St-Élie.

Adoptée

### **11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**

#### **11.1 PROJET DE DISTRIBUTION ET DE PLANTATION D'ARBRES FOURNIS PAR L'AFVSM (ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE)**

##### **PROJET DE DISTRIBUTION ET DE PLANTATION D'ARBRES À SOUMETTRE À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE VALLÉE DU SAINT-MAURICE**

## RÉSOLUTION 2020-03-078

**ATTENDU** que l'Association de la Vallée du Saint-Maurice offre gratuitement des plants d'arbres pour la réalisation de projets éducatifs;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pour projet de distribuer gratuitement des arbres aux citoyens les 22 et 23 mai 2020 et de procéder à des plantations d'arbres sur les terrains de la municipalité et de faire la distribution de semences d'asclépiade.

**ATTENDU** que la Municipalité désire rencontrer les citoyens lors de la distribution d'arbres pour les informer sur les règlements municipaux concernant l'environnement et pour échanger sur l'importance de la forêt dans notre municipalité et notre région;

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Elaine Legault  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** le dépôt d'un projet pour l'obtention de plants d'arbres à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Adoptée

### 11.2 NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 221-11 DE LA MRC (MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ) DE MASKINONGÉ VISANT À ASSURER UNE SAINTE GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS ET À FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE

#### **NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 221-11 DE LA MRC DE MASKINONGÉ VISANT UNE SAINTE GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS ET À FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Maskinongé a adopté le règlement régional #221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, lors de sa rencontre tenue le 13 avril 2011, en vertu d'une compétence conférée par l'article 79.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que l'article 31.3 dudit règlement désigne, en vertu de du premier alinéa de l'article 79.19.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, comme responsable de l'application du règlement sur le territoire des municipalités locales, un fonctionnaire municipal responsable, dont la charge revient à la personne assurant la délivrance des permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** que l'inspectrice en bâtiment et en environnement a reçu la formation et dispose de tous les outils nécessaires à l'application dudit règlement;

**CONSIDÉRANT** que le service d'aménagement et de développement du territoire pourra donner également du soutien;

**CONSIDÉRANT** que ledit article stipule que la désignation n'est valide que si la municipalité y consent;

## RÉSOLUTION 2020-03-079

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Charline Plante  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité désigne madame Sandra Gérôme inspectrice en bâtiment et en environnement de Saint-Élie-de-Caxton pour appliquer le règlement régional #221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

### **11.3 GESTION DES COURS D'EAU MRC DE MASKINONGÉ : NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES**

#### **NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES À LA GESTION DES COURS D'EAU MRC DE MASKINONGÉ**

**ATTENDU** que la municipalité est responsable de la gestion des travaux requis, pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau situé sur son territoire en présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens, y compris dans le cas où cette obstruction est causée par un embâcle ou par un barrage de castors, en conformité avec la procédure prévue à la Politique de gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Maskinongé;

**ATTENDU** que la municipalité est responsable du recouvrement des créances dues par toute personne qui a causé une obstruction;

**ATTENDU** que la Municipalité est responsable de l'application sur son territoire de la réglementation adoptée par la MRC, régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

**ATTENDU** que la Municipalité est responsable de la gestion des travaux requis pour assurer le respect des dispositions de cette réglementation, par un contrevenant, et du recouvrement de créances dues par toute personne en défaut d'exécuter les obligations qui y sont prévues;

**ATTENDU** que la Municipalité est responsable d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par la Politique de gestion des cours d'eau en vigueur;

#### **RÉSOLUTION 2020-03-080**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Claudette Caron  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité désigne madame Sandra Gérôme inspectrice en bâtiment et en environnement comme personne désignée et monsieur Jean-François Marcouiller, directeur des travaux publics, substitut de personne désignée en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Adoptée

**11.4 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ (CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC) POUR L'INSPECTRICE ET LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC POUR L'INSPECTRICE ET LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION 2020-03-081**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Elaine Legault,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et en environnement et Jean-François Marcouiller directeur des travaux publics à participer au Congrès de la COMBEQ (CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC) au montant de 630.00\$ chacun plus taxes. Ce Congrès aura lieu du 30 avril au 2 mai 2020 à La Malbaie. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

**11.5 DEMANDE DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE) AU 170, RUE SAINT-LOUIS**

**DEMANDE DE PIIA CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 170, RUE SAINT-LOUIS**

**ATTENDU** que le propriétaire de la résidence située au 170 rue Saint-Louis, lot 3 983 407, a soumis une demande afin de remplacer deux fenêtres en façade du bâtiment, laquelle demande est requise en vertu du **Règlement 2010-018** relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture en vigueur et aux objectifs relatifs aux bâtiments;

**ATTENDU** que les fenêtres et les matériaux de recouvrement proposés par le requérant respectent les objectifs du PIIA;

**ATTENDU** que le choix de la fenestration s'harmonise avec la fenestration des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la demande de PIIA pour ce projet.

**RÉSOLUTION 2020-03-082**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la demande de PIIA pour le remplacement des fenêtres avant de la propriété sise au 170, rue Saint-Louis, lot 3 983 407.

Adoptée

**11.6 DEMANDE D'AMENDEMENT AU PAE (PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE) DU LOT 6 163 712**

**DEMANDE D'AMENDEMENT AU PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU LOT 6 163 712**

**ATTENDU** que les propriétaires du lot 6 163 712 ont soumis une demande d'amendement au Plan d'aménagement d'ensemble afin de scinder le lot en deux pour en faire deux lots constructibles;

**ATTENDU** que les requérants, dans leur demande, ont démontré que le fait de scinder ce lot en deux respectaient les exigences du PAE de la zone à laquelle ce lot fait partie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la demande d'amendement au PAE pour le lot 6 163 712.

**RÉSOLUTION 2020-03-083**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la demande d'amendement du plan d'aménagement d'ensemble pour le lot 6 163 712 et d'autoriser l'inspectrice en bâtiments et en environnement, madame Sandra Gérôme, à émettre le permis de lotissement requis, conditionnellement à l'implantation des bâtiments par un arpenteur géomètre.

Adoptée

**11.7 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR UN AVIS JURIDIQUE RELATIF AU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'EXPLOITATION DES RÉSIDENCES DE TOURISME**

**MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR UN AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'EXPLOITATION DES RÉSIDENCES DE TOURISMES**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté lors de la séance régulière du 2 décembre 2019 un premier projet de règlement (2019-010) sur l'exploitation des résidences de tourisme;

**ATTENDU** que ce premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique le 21 janvier 2020;

**ATTENDU** que ce premier projet de règlement a soulevé de nombreuses interrogations de la part des citoyens présents à la consultation publique et par l'entremise de correspondances et d'entretiens téléphoniques;

**ATTENDU** que des interprétations divergentes ont été exprimées tant sur le projet de règlement que sur l'application de notre règlement de zonage;

**ATTENDU** qu'en raison des enjeux en cause et de la situation actuelle dans ce dossier, la Municipalité a jugé approprié et prudent de demander un avis juridique avant de poursuivre la démarche en vue d'adopter cette réglementation;

**RÉSOLUTION 2020-03-084**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE MANDATER** le cabinet Bélanger Sauvé pour fournir un avis juridique sur le projet de règlement sur l'exploitation des résidences de tourisme de la Municipalité.

Adoptée

## **12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 DEMANDE DE BARRAGE ROUTIER POUR OPÉRATION ENFANT SOLEIL**

#### **BARRAGE ROUTIER OPÉRATION ENFANT SOLEIL 2020**

##### **RÉSOLUTION 2020-03-085**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Lucie Hamelin,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** l'organisation responsable de la levée de fonds 2020 pour Opération Enfant Soleil, RE/MAX de Francheville à tenir un barrage routier le 7 juin 2020.

Ce barrage est un moyen de financement pour Opération Enfant Soleil. L'endroit visé est :

Intersection de l'Avenue Principale et du Chemin des Loisirs

La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

Adoptée

### **12.2 DEMANDE DE BARRAGE ROUTIER POUR LA MAISON DE JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES**

#### **BARRAGE ROUTIER MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES**

##### **RÉSOLUTION 2020-03-086**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes à tenir un barrage routier le 28 juin 2020.

Ce barrage est un moyen de financement pour les différentes activités de la Maison des Jeunes. Les endroits visés sont :

1. Intersection de l'Avenue Principale et du Chemin des Loisirs
2. Intersection de la rue Saint-Louis et de la Route des Lacs

La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

Adoptée

### **12.3 ENTENTE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PARCOURS HISTORIQUE**

#### **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL MCCQ : MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS HISTORIQUE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a signé une entente triennale avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en septembre 2017 dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat;

**ATTENDU** que cette entente prévoit une contribution financière partagée pour la réalisation d'un plan d'actions qui totalise 60 000,00 \$ sur trois années, soit 2018, 2019 et 2020;

**ATTENDU** qu'en vertu de cette entente, quasi unique au Québec pour une petite municipalité, une Politique culturelle « La culture au quotidien » a été adoptée par le conseil municipal en mars 2019;

**ATTENDU** qu'un des projets importants de cette planification est la réalisation d'un parcours historique au cœur du village;

**ATTENDU** que la Municipalité a prévu sa participation financière à ce projet au Programme triennal d'immobilisations 2020;

**ATTENDU** qu'il est souhaitable que ce projet se réalise, tel que planifié;

**ATTENDU** que des discussions ont eu lieu avec plusieurs fournisseurs potentiels pour ce projet et qu'un seul répond aux critères et attentes de la municipalité.

#### **RÉSOLUTION 2020-03-087**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Charline Plante  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** un contrat au montant de 20 700,00\$, plus taxes, à l'entreprise PERSONARE-VULGARISATION HISTORIQUE pour la réalisation du parcours historique au cœur du village.

Adoptée

### **12.4 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LE CAMP DE JOUR 2020**

#### **EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LE CAMP DE JOUR 2020**

**ATTENDU** que la Municipalité offrira un camp de jour à l'été 2020 et qu'elle doit embaucher trois animateurs-trices pour la tenue de cette activité;

**ATTENDU** qu'un affichage de postes pour des emplois étudiants a été fait dans le courant du mois de février et que des entrevues avec les candidats ont eu lieu durant la première semaine de mars;

**ATTENDU** que ces candidatures sont la recommandation du Comité des ressources humaines.

#### **RÉSOLUTION 2020-03-088**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Christina Béland  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :



**D'EMBAUCHER** mesdames Mégane Garceau et Victoria Chabot et monsieur Gabriel Garceau à titre d'animateurs-trices du camp de jour de la Municipalité de l'été 2020.

Adoptée

## **12.5 ROGRAMMATION DES JEUDIS 5 À 7**

### **PROGRAMMATION DES « JEUDI 5 @ 7 » pour l'été 2020**

**ATTENDU** que le service des loisirs, culture et tourisme a développé une programmation variée de dix (10) spectacles pour les « Jeudi 5 @ 7 » qui met en scène principalement des artistes locaux;

**ATTENDU** que cette programmation s'inscrit dans les orientations de la Politique culturelle de la Municipalité, « La culture au quotidien »;

**ATTENDU** que les dépenses projetées pour cette programmation sont prévues au budget de la Municipalité pour l'année 2020.

### **RÉSOLUTION 2020-03-089**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'APPROUVER** la programmation de dix (10) spectacles et d'autoriser un montant de 5 000\$, plus les taxes applicables, pour défrayer les cachets des artistes.

Adoptée

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

Trente-cinq personnes assistent à la séance ordinaire du conseil.

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 21h00 à 21h30.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Christina Béland propose de lever l'assemblée à 21h30.

---

Robert Gauthier, maire

---

Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.  
Secrétaire-trésorière